

# TV Perso : Free relativise les accusation de piratage

La TV perso de Free n'aura pas mis bien longtemps à susciter l'ire des propriétaires de contenus. Très vite, les Freenauts ont penché pour une utilisation toute 'personnelle' de leur nouvel outil.

Au lieu des supposés programmes familiaux, associatifs, ludiques ou éducatifs, certains propriétaires de freebox ont préféré appliquer dans tout son sens la « liberté » promise par l'opérateur. L'utilisation très simple du service consiste à uploader un contenu à partir d'une source vidéo et de la diffuser via la canal 13, la chaîne de partage du réseau. Le service totalement gratuit ne coûte rien à Free ni aux internautes, qui continue à s'acquitter d'un abonnement mensuel inchangé.

Ainsi, en une quinzaine de jours, des contenus propriétaires (comme des programmes de Canal+) n'ont pas tardé à fleurir sur le nouveau réseau communautaire. Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, (CSA) inquiet par la diffusion en plein jour de programmes propres à heurter la sensibilité des jeunes publics, a déploré ne pas avoir été consulté avant la mise en activité du projet.

La Société des auteurs et des compositeurs dramatiques (SACD) critique vertement l'opérateur. Interrogé par *le Figaro*, Pascal Rogard dg de la SACD indique que « *Free a développé un système pour partager les fichiers. Si on est abonné à Canal + par Free, on peut donc renvoyer Canal+ en réseau interne, le tout organisé sous le contrôle de Free.* »

La chaîne cryptée, soucieuse de ses prérogatives a mis, le 12 juillet, Free en demeure d'arrêter les activités de piratages de ses clients.

Au sein de la maison mère de Free, l'atmosphère semble plus détendue. Dès le départ, l'opérateur a souligné qu'il était seulement un hébergeur (et non un éditeur) et que les 'pirates' étaient très rapidement identifiables car abonnés du FAI.

Aujourd'hui, Maxime Lombardini, dg d'Iliad considère le piratage sur la TV Perso comme « *un épiphénomène* ». En effet, l'ensemble des abonnés de l'opérateur ne dispose pas de la Freebox HD, seule capable de diffuser ces vidéos.

Free, en tacticien éprouvé, a encore joué un coup d'avance. Sa TV perso, lancée le 28 juin, marque sa volonté de coller aux attentes de ses clients. Face au Dailymotion et autres Youtube, le fournisseur d'accès entend bien damer le pion à des concurrents qui seront bien forcés de le suivre.

L'hostilité générale que suscite son offre ne semble en rien entamé son enthousiasme.